

ROUXEL-TANGUY et Associés

ZAC Atalante Champeaux
2C, allée Jacques-Frimot
35000 Rennes

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Rennes

ERNST & YOUNG et Autres

Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse-Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés résumés

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration dans un contexte de volatilité des marchés et un environnement économique qui reste dégradé. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels consolidés résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Rennes et Toulouse, le 30 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

ROUXEL-TANGUY et Associés



Murielle Pean-Hantard

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux